

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement

19 Avenue FOCH
BP 3718
98846 Nouméa Cedex

Nouméa, le 19 DEC 2011

L'inspecteur des installations classées

Sc du directeur, W

à

Monsieur le gérant
SCI Le Bois noir
BP 8104
98807 Nouméa cedex

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – visite
d'inspection de l'ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de la résidence le
bois noir le bois rose

Pièce jointe : compte-rendu de l'inspection du 8 décembre 2011

Monsieur le gérant,

Vous trouverez ci-joint le compte-rendu de l'inspection du 8 décembre dernier de la
station d'épuration de la résidence le bois noir le bois rose située à Yahoué au Mont-Dore.

Tel qu'indiqué dans ce compte-rendu, l'inspection des installations classées demande
que soit réalisé un bilan 24h dans un délai d'un an à compter de la mise en service de
l'installation et que les résultats lui soient communiqués.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

N° 2011-52234/DENV

Copie : mairie du Mont-Dore

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement

19 Avenue FOCH
BP 3718
98846 NOUMEA CEDEX

Téléphone :
24 61 91

Télécopie :
24 61 90

Courriel :
eric.crommer@
province-sud.nc

affaire suivie par
Eric Crommer

Nouméa, le 12 décembre 2011

Compte-rendu des visites du 22 novembre et du 8 décembre 2011 de la station d'épuration de la résidence bois noir bois rose

Pièce jointe : délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009

Installation	Station d'épuration de la résidence bois noir bois rose
Exploitant	SCI Le bois noir
Commune	Mont-Dore
Quartier	Yahoué
Date de la visite	22/11/2011 et 08/12/2011
Nom des participants	- Jérôme BIGAUL (Tropic Promotion) - Paul AUSSU (Calédonienne des Eaux) - Eric CROMMER (inspecteur des installations classées)

L'inspection a été réalisée en 2 temps, l'installation n'étant pas encore mise en service le 22 novembre 2011.

Descriptif de la station d'épuration :

La station d'épuration est de type « biodisques » de la marque klargester.

La capacité de la station d'épuration est de 126 équivalents-habitants. Elle a été mise en service à la fin du mois de novembre 2011 mais le nombre d'occupants de la résidence est encore limité.

Situation administrative :

La station d'épuration a fait l'objet d'un récépissé de déclaration (récépissé n° 2009-2840/DENV du 19 janvier 2009) délivré à la SCI Le bois noir. La SCI Le bois noir est représentée par Tropic Promotion.

Implantation, accès, sécurité, nuisances :

La station d'épuration est semi-enterrée. Elle est entièrement clôturée et dispose d'un point d'eau.

Fonctionnement de la station d'épuration :

L'entretien de la station est effectué par la Calédonienne des Eaux.

Auto surveillance, niveau de rejet :

Il est rappelé à l'exploitant qu'une mesure des concentrations des rejets sur un échantillon moyen journalier doit être effectuée par l'exploitant au moins une fois par an pour les paramètres pH, température, DBO5, DCO et MES (cf. article 5.5 de la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009).

Demandes de l'inspection des installations classées :

L'inspection des installations classées demande que soit réalisé un bilan 24h dans un délai d'un an à compter de la mise en service de l'installation et que les résultats lui soient communiqués.

L'inspecteur des installations classées



Eric CROMMER